

CAISSE DES ECOLES D'ISBERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du
15 mars 2023

Date de convocation :
2 mars 2023

Objet :
Compte Administratif 2022

Votes pour : 5
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars, à dix-sept heures quarante-cinq, les membres de la caisse des écoles d'Isbergues, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER.

Etaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Laurie LECRINIER – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS, formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent : Mme Véronique LUPART – M. Benoit BECQUART – M. Michael DELHAYE, M. Pascal GANTOIS.

- *_ *_ *_ *_ *_ *_ *_ *_ *_ *_ *_ *_


La Commission de la Caisse des écoles sous la Présidence de Monsieur David THELLIER,

Après avoir entendu les explications concernant le compte administratif de l'année 2022 et après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Président.

Décide d'approuver à l'unanimité le compte administratif 2022 avec un résultat d'exécution annexé à la présente.

Délibération affichée le vingt-quatre mars deux mille vingt-trois, article L. 121-17 du Code des Communes.

Pour Extrait Conforme,
Le Président,


David THELLIER.

RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET 2022

	RESULTAT DE L'EXECUTION			RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = A + B	
	Mandats émis	Titres émis (dont 1 068)	Résultat de fonct./solde d'inv. (1) (A)	Dépenses	Recettes	Solde (1) (B)	EXCEDENT	DEFICIT
TOTAL	747,46	9 475,51	8 728,05				8 728,05	
Fonctionnement	747,46	51,42	- 696,04					696,04
Investissement								
002 Résultat N-1		1 788,07	1 788,07				1 788,07	
001 Solde d'inv. N-1		7 636,02	7 636,02				7 636,02	

	RESULTAT / solde (1)			EXCEDENT	DEFICIT
	Dépenses	Recettes	Résultat / solde (1)		
TOTAL PAR SECTION					
Fonctionnement	747,46	1 839,49	1 092,03 (2)	1 092,03	
Investissement		7 636,02	7 636,02 (3)	7 636,02	

(1) Indiquer le signe algébrique (Recettes - Dépenses)

(2) Résultat à affecter, si excédentaire, ou à reporter en D002 si déficitaire

(3) A reporter ligne 001